

TOMBOLA DE LA LOZERE

organisée dans le cadre de la manifestation « La Lozère fait sa comédie » qui se tient les 21 et 22 octobre 2016 à Montpellier (Esplanade Charles de Gaulle).

A GAGNER: de nombreux lots 100 % lozériens, dont une Lozère Box Intense (choix parmi 14 séjours exclusifs), un panier gourmand de produits « De Lozère », un week-end pour 4 personnes aux Chalets les Pépites, des balades en paddle, des entrées dans les parcs de loisirs, des produits agro-alimentaires lozériens, ...

ORGANISATEUR

Le Département de la Lozère, dont le siège se situe au 4 rue de la Rovère à Mende 48000.

Le présent règlement détaille l'ensemble des règles et définitions applicables.

La participation a cette tombola implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement, par les participants et leurs parents ou tuteur légal.

PARTICIPATION A LA TOMBOLA

Elle se déroule du 21 octobre 2016 (10h00) au 22 octobre 2016 (19h00)

1 - Principe du jeu

Cette tombola est sans obligation d'achat. Elle est ouverte à toutes les personnes, âgées de plus de 18 ans, à l'exclusion des salariés du Conseil départemental, du Comité départemental du tourisme de la Lozère et de l'association De Lozère, ainsi que des membres de leur famille. Il ne sera accepté qu'une seule participation par personne.

2 - Modalités de participation

Lors de l'opération la Lozère fait sa comédie, qui se déroulera sur l'Esplanade Charles de Gaulle à Montpellier, les participants pourront compléter un bulletin de participation numérique, soit sur le stand Lozère Tourisme soit sur celui du Conseil départemental, bulletin qu'il faut remplir dans sa totalité. Tout bulletin illisible et/ou dont les champs obligatoires ne seront pas remplis, sera considéré comme nul.

DOTATIONS DE LA TOMBOLA (cette liste n'est pas exhaustive)

N° du lot	DESCRIPTIF DU LOT	valeur du lot	validité
1	Lozère Box Intense	199,00 €	31/12/2017
2	Un week-end pour 4 personnes aux Chalets les Pépites	174,00 €	31/12/2017 (sur réservation, hors juillet et août)
3	Un panier gourmand de produits De Lozère	100,00 €	31/12/2016
Puis	Lot de 2 pâtés et 2 saucissons (L'Oustal des Saveurs)		31/12/2016
	1 descente en paddle pour 2 personnes Moulin de la Malène, sur 8 km (encadré par un moniteur brevet d'État)		Saison 2017
	1 sortie canyoning pour 1 personne (encadré par un moniteur brevet d'État)		
	1 sortie spéléologie pour 1 personne (encadré par un moniteur brevet d'État)		
	1 sortie vélo pour 1 personne découverte du Causse Méjean		
	Offerts par Canoé du Moulin de la Malène		
	6 entrées non cumulables valables chacune pour 1 adulte et 1enfant (6/17 ans)		Saison 2017
	2 DVD		
	Offerts par la Ferme Caussenarde d'Autrefois		
	3 lots de 2 entrées gratuites au Vallon du Villaret		Saison 2017
	Biscuits Passions Cévennes		
	Lot de Fromages Gaec Ressouche		

MODALITES DE DESIGNATION DES GAGNANTS ET DOTATIONS

Le tirage au sort sera effectué par une main innocente le 26 octobre 2016 à l'Hôtel du Département, 4 rue de la Rovère 48000 MENDE, en présence de public et d'élus du Département.

Les dotations seront attribuées après tirage au sort entre tous les bulletins.

Les gagnants seront informés par courrier postal ou par courrier électronique avec avis de réception par le Conseil départemental.

Sans réponse de leur part dans un délai de 30 jours à partir de la confirmation de leur gain, les gagnants seront disqualifiés et leur prix sera perdu.

Les lots comprennent uniquement les prestations définies dans le présent règlement. Toute autre prestation annexe demeurera à la charge du gagnant.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'un remboursement en numéraire, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit et sont non cessibles. Toutefois, en cas de force majeure, le Conseil départemental de la Lozère se réserve le droit de remplacer les prix annoncés par des prix de valeur équivalente. Les participants font élection de domicile à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription au jeu.

Les gagnants devront pouvoir justifier de leur identité sur demande du Conseil départemental de la Lozère.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'un des gagnants ne réponde pas aux critères du présent règlement son lot ne lui serait pas attribué et resterait propriété de l'Organisateur.

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations portées sur le bulletin de tous les participants seront éventuellement utilisées à d'autres fins que le jeu lui-même (exemple opérations marketing).

Conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, chaque participant a un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'interrogation des informations le concernant qu'il peut exercer par simple demande auprès du Conseil départemental de la Lozère

ACCEPTATION DU REGLEMENT- DEPOT LEGAL

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le règlement complet est déposé chez Maître MEISSONNIER, huissier de justice, 12 avenue Foch, 48000 MENDE.

Le règlement complet est disponible sur le site www.lozere.fr, ou sera adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu à l'adresse suivante :

Conseil départemental de la Lozère

Service Communication

4 rue de la Rovère - 48 000 MENDE

Il ne sera répondu à aucune autre demande, orale ou écrite, concernant l'interprétation ou l'application du règlement, les modalités et mécanismes du jeu et/ou la liste des gagnants.